

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023\_03\_28a-DE

## DU PILAT RHODANIEN

Accusé certifié exécutoire

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 30 MARS 2023

Délibération n°2023-03-28a

## ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Péluussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	22 mars 2023

**Objet : Environnement - Eau - Protection des puits de Jassoux :  
Avenant n°5 au contrat de programmation annuelle avec le CD42  
et demande de financement DETR/DSIL**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :**

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD ( <i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC ( <i>Pouvoir de M. Laurent CHAIZE</i> ), Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Christelle MARCHAL ( <i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i> ) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i> ), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY ( <i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i> ) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON ( <i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i> ).

**DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :**

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY ( <i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i> ) -
MACLAS :	M. Laurent CHAIZE ( <i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i> ) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN ( <i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i> ) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER ( <i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i> ) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY ( <i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i> ).

**DÉLÉGUÉS ABSENTS :**

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, M. Jean-François CHANAL -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023\_03\_28a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affiché le 14/04/2023

Mme la Vice-Présidente en charge de l'eau explique que les captages de Jassoux, constitués de deux puits, permettent de pomper l'eau dans la nappe alluviale du Rhône et desservir ainsi en eau potable tout le nord du territoire du Pilat Rhodanien : communes de Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône, Chuyer, La Chapelle-Villars et Pélussin.

Autour de ces puits ont été instaurés des périmètres de protection (Arrêté préfectoral de DUP n°2011-056), dans lesquels des prescriptions de protection de la ressource en eau sont imposées. Ainsi, il est précisé que la collecte des eaux de ruissellement de la RD1086 doit être réalisée de manière étanche, sur la commune de Saint-Michel-sur-Rhône depuis la voie ferrée au Sud, jusqu'au Solon au Nord.

Le projet de travaux de protection des captages des Puits de Jassoux sur le secteur de Saint-Michel-sur-Rhône est en cours de finalisation. Il sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire pour approbation.

L'objectif de ces travaux est de créer un réseau de collecte puis de prendre en charge les eaux dans un bassin.

En phase PROJET, l'estimation de l'opération (encours de finalisation) est la suivante :

Travaux	1 098 189 € HT
Aléas et imprévus	57 471 € HT
Maitrise d'œuvre et études complémentaires	50 740 € HT
<b>TOTAL OPÉRATION</b>	<b>1 206 400 € HT</b>
Acquisition de deux parcelles à l'entreprise Charbonnier	17 645 € HT
<b>TOTAL OPÉRATION AVEC ACQUISITION FONCIÈRE</b>	<b>1 224 045 € HT</b>

La subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse n'a pas été accordée.

Par ailleurs, la CCPR a signé le 11 janvier 2016, un contrat de programmation pluriannuelle avec le Département de la Loire.

Quatre avenants ont été signés depuis, pour prendre en compte les modifications de certains projets et actualiser les échéances du calendrier prévisionnel des réalisations et annexés au contrat. Parmi ces projets, figurait la station de reminéralisation avec une subvention de 401 800 €. Depuis, ce projet a été remis en question compte tenu de l'enveloppe financière à engager, pour une ressource dont la pérennité, d'un point de vue quantitatif, pourrait être mise à mal à moyen terme.

En parallèle, le projet concernant l'opération de protection des puits de Jassoux vis-à-vis des eaux pluviales de la RD1086 sur les secteurs de Chavanay et Saint-Michel-sur-Rhône, a évolué. Les travaux ont démarré pour ce qui concerne le secteur de Chavanay.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a sollicité la réaffectation des crédits votés initialement en faveur de la station de reminéralisation à Véranne au profit de l'opération de protection des puits de Jassoux vis-à-vis des eaux pluviales de la RD1086 sur les secteurs de Chavanay et Saint-Michel-sur-Rhône.

Le Département de la Loire a accepté cette demande ainsi que la modification du calendrier des paiements qui s'étaleront sur les années 2024 et 2025 en lieu et place des années 2022 et 2023. Il convient de l'acter, par la signature d'un avenant.

Également, il est proposé de solliciter les enveloppes de la DETR et la DSIL.

Le nouveau plan de financement est établi ainsi :

Financements	Montants	%
042-244200895-20230330-2023_03_28a-DE Département de la Loire Réception par le préfet : 14/04/2023 Affichage : 14/04/2023	(pour l'opération de Chavanay et Saint-Michel-sur-Rhône) 401 800 €	33.30 %
Etat (DETR 2023/DSIL 2023)	367 213 €	30.00 %
Auto-financement	445 032 € 151 678 € fonds propres 303 354 € emprunt	36.70 %
<b>Total</b>	<b>1 224 045 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé :

- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de programmation pluriannuelle 2015/2017 avec le Département de la Loire, pour le financement des travaux de protection des puits de Jassoux vis-à-vis des eaux pluviales de la RD 1086 sur les secteurs de Chavanay et Saint-Michel-sur-Rhône en lieu et place de la station de reminéralisation à Véranne,
- d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention d'un montant de 367 213 € auprès de l'État au titre de la DETR 2023/DSIL 2023.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise M. le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de programmation pluriannuelle 2015/2017 avec le Département de la Loire, pour le financement des travaux de protection des puits de Jassoux vis-à-vis des eaux pluviales de la RD 1086 sur les secteurs de Chavanay et Saint-Michel-sur-Rhône en lieu et place de la station de reminéralisation à Véranne,
- autorise M. le Président à solliciter une subvention d'un montant de 367 213 € auprès de l'État au titre de la DETR 2023/DSIL 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230330-2023\_03\_28a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 14/04/2023

